

**NOTE A L'ATTENTION DES POMPES FUNEBRES
POUR LES TRAVAUX REALISES
AU CIMETIERE DE SAINT PRIEST**

Suite aux travaux de réfection des allées du cimetière réalisés en octobre 2023, les règles d'accès dans ledit cimetière sont définies comme suit :

- Pour circuler sur les allées avec tout engin de terrassement, mini-pelle..., l'entreprise mandatée par les pompes funèbres devra impérativement mettre en place des protections type plaque de caoutchouc ou autre dispositif empêchant la dégradation du sol.

En dehors de la mise en place de ce dispositif de protection, la circulation sur les allées avec ce type de matériel sera formellement interdite.

- Toute entrée dans le cimetière devra impérativement se faire en présence d'une personne de la Mairie, agent ou élu.
- Des bâches devront être disposées afin de stocker les matériaux issus des terrassements et tout l'excédent devra être évacué.
- Un constat sera réalisé systématiquement à la fin des travaux par la Mairie pour vérifier le respect de ce règlement.
- Les travaux devront être réalisés uniquement les jours ouvrés.

Ce règlement s'applique immédiatement sur l'ensemble du cimetière.

Nous comptons sur votre compréhension.

Saint Priest le 13 octobre 2023,

La Mairie

